



CHARTRE DU PARTENAIRE TOURISME DURABLE

Office de Tourisme et des Congrès
d'Antibes Juan-les-Pins

**AGIR ENSEMBLE
POUR UNE DESTINATION PLUS DURABLE**

WWW.ANTIBESJUANLESPINS.COM

NOTRE INTENTION

Depuis 2022, l'Office de Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins, certifié ISO 20121, inscrit le développement durable au cœur de sa démarche.

Notre ambition est de faire progresser collectivement la destination en mobilisant les professionnels du tourisme autour d'actions concrètes, adaptées à leur activité et aux enjeux du territoire.

La Charte Tourisme Durable d'Antibes Juan-les-Pins constitue un cadre volontaire de mobilisation, d'accompagnement et de progression.

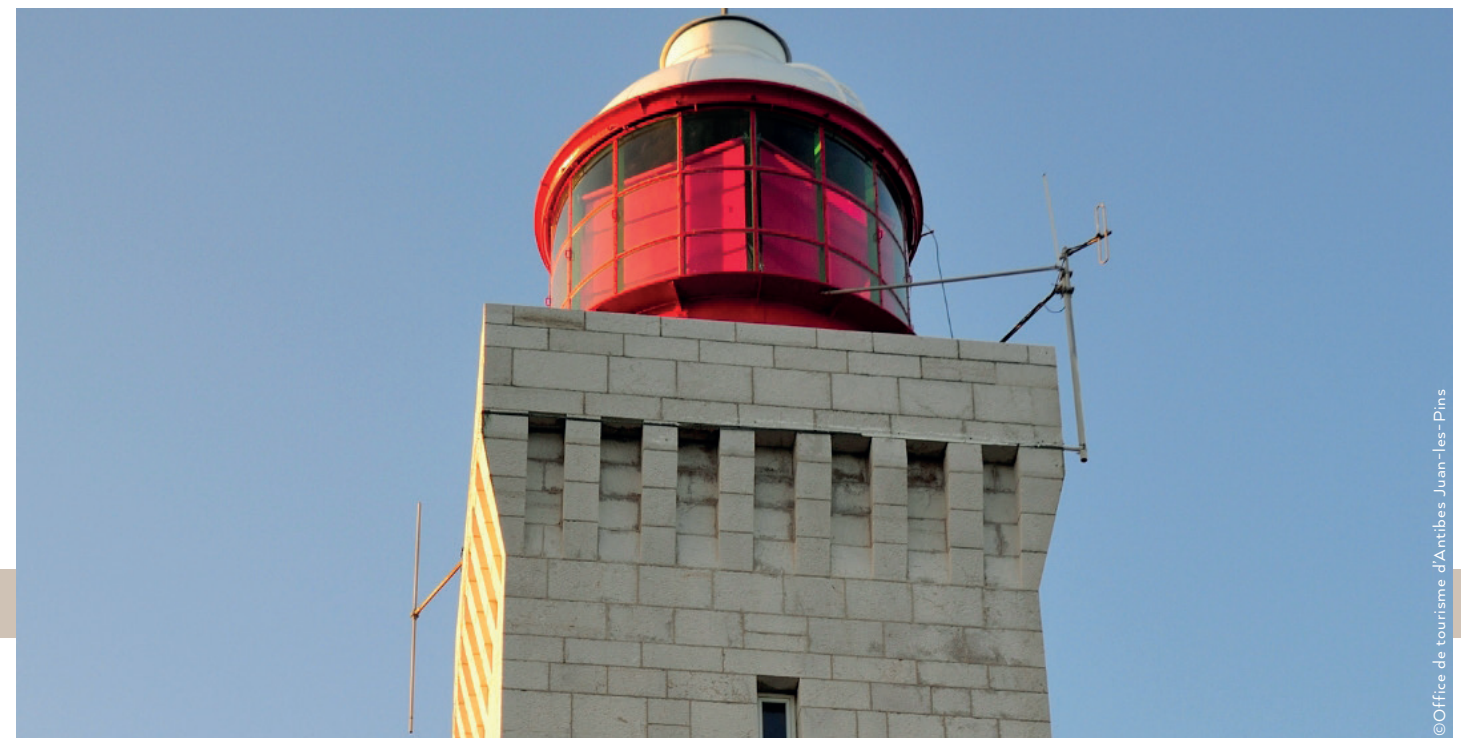
Elle permet aux professionnels de :

- Formaliser les actions qu'ils mettent déjà en œuvre
- Identifier de nouvelles pistes d'amélioration
- Partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques
- Participer à une dynamique collective à l'échelle de la destination
- Rendre compte de manière précise et transparente des actions réalisées

La charte constitue une démarche volontaire d'engagement et de progrès. Elle ne constitue pas une certification de la performance environnementale ou sociale globale des établissements signataires.

Les signataires de la Charte Tourisme Durable constituent un réseau de professionnels du tourisme d'Antibes Juan-les-Pins qui ont choisi de formaliser des actions et des objectifs de progrès adaptés à leur activité.

L'Office de Tourisme et des Congrès anime le réseau et organise notamment un rendez-vous annuel consacré au partage d'expériences, à l'information et aux enjeux du tourisme durable. Des ressources et informations peuvent également être mises à disposition des signataires tout au long de l'année.



LES PRINCIPES DE LA CHARTE

La démarche est adaptée à chaque métier.

› LA CHARTE EST OUVERTE AUX PROFESSIONNELS DU TOURISME

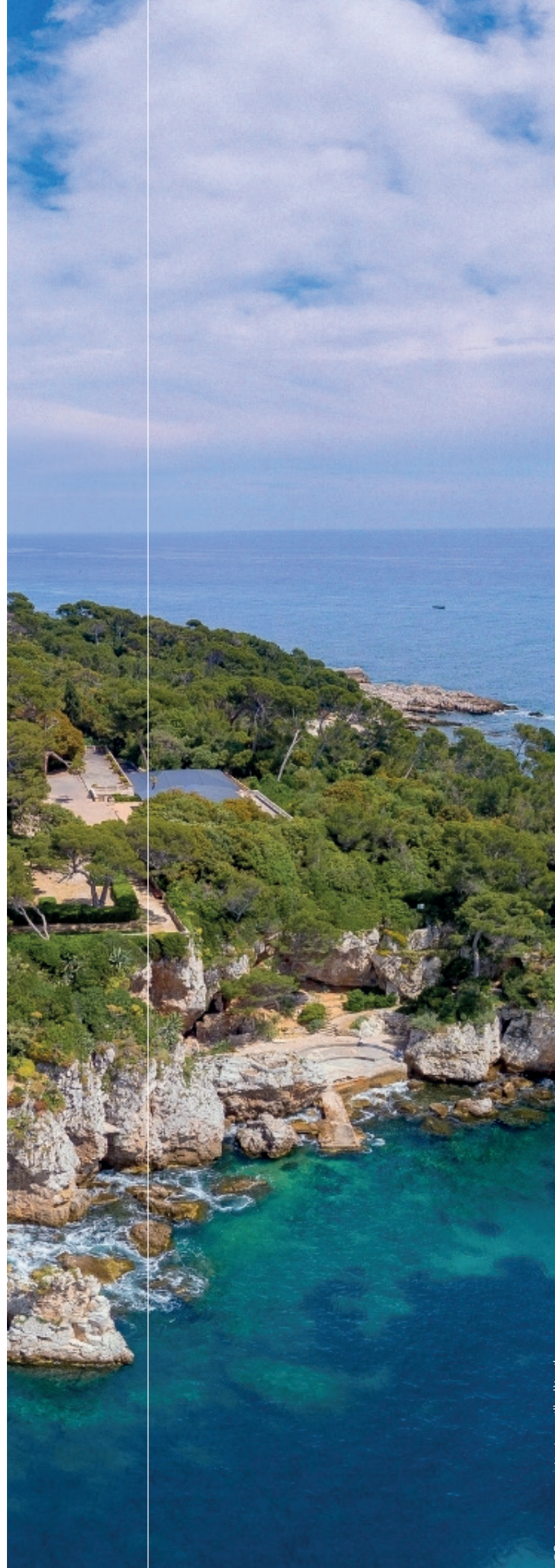
situés sur le territoire de la commune d'Antibes Juan-les-Pins, notamment :

- Hébergements
- Restaurants
- Agences événementielles
- Transporteurs
- Prestataires de loisirs et de services
- Sites de réception
- Autres activités touristiques éligibles à la démarche

› LES ENGAGEMENTS PROPOSÉS SONT ADAPTÉS AUX CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE ACTIVITÉ

Avec 8 thématiques d'action :

1. La biodiversité
2. La gestion des déchets et des pollutions
3. La gestion de l'eau
4. La gestion de l'énergie
5. La mobilité
6. La sensibilisation et la communication
7. Les enjeux sociaux et sociétaux
8. Les achats durables



› DANS UNE LOGIQUE DE PROGRESSION

La démarche distingue :

- Des actions fondamentales, constituant le socle de la charte
- Des actions complémentaires, permettant au professionnel d'approfondir progressivement sa démarche

Le nombre et la nature des actions applicables peuvent varier selon la catégorie d'activité.

L'engagement est formalisé pour une durée de trois ans, avec un point d'étape régulier permettant au professionnel d'actualiser son plan d'action.

NOS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

› LES ENGAGEMENTS DU PROFESSIONNEL SIGNATAIRE

En rejoignant la Charte Tourisme Durable, le professionnel s'engage à :

- Mettre en œuvre et maintenir les actions auxquelles il a souscrit, en fonction de son activité et de ses possibilités ;
- Renseigner avec sincérité ses pratiques et actualiser les informations transmises lorsqu'elles évoluent ;
- S'inscrire dans une démarche de progrès, en identifiant progressivement de nouvelles actions adaptées à son activité ;
- Échanger avec le référent Tourisme Durable de l'Office de Tourisme et des Congrès dans le cadre du suivi de ses engagements et, lorsque cela est nécessaire, permettre de constater la mise en œuvre des actions déclarées ;
- Communiquer de manière précise et transparente sur sa participation à la charte et sur ses actions : Chaque membre peut faire connaître sa participation à la démarche en utilisant la mention « Signataire de la Charte Tourisme Durable d'Antibes Juan-les-Pins ». Cette mention peut être accompagnée d'exemples précis et vérifiables d'actions effectivement mises en œuvre. Les signataires veillent à ne pas présenter la Charte comme un label ou une certification et à communiquer uniquement sur des engagements et actions qu'ils peuvent justifier.
- Contribuer, dans la mesure de ses disponibilités, à la dynamique du réseau, notamment à l'occasion du rendez-vous annuel ou par le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

› LES ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS

L'Office de Tourisme et des Congrès s'engage à :

- Animer la démarche Tourisme Durable à l'échelle de la destination ;
- Suivre la démarche et la progression des professionnels signataires ;
- Mettre à disposition des ressources et une boîte à outils ;
- Favoriser les liens entre professionnels lorsque des besoins, expériences ou initiatives peuvent être partagés ;
- Valoriser la mobilisation du réseau et les actions concrètes de ses membres ;
- Proposer un guide de communication responsable aux signataires ;
- Actualiser la charte et ses outils au regard de l'évolution des pratiques et de la réglementation.



COMMENT S'ENGAGER ?

› REMPLISSEZ LE FORMULAIRE D'ADHÉSION

Demandez le questionnaire en ligne.

› FORMALISEZ VOTRE DÉMARCHE

En cochant les critères essentiels et secondaires que vous avez déjà mis en place dans votre établissement.

› POUR RECEVOIR LE FORMULAIRE

● virginie.jacquet@antibesjuanlespins.com
ou téléphone : +33.(0)4.22.10.60.28.

● nmetay@antipolis-events.com
ou téléphone : +33.(0)4.22.10.60.41.



FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTRE D'ENGAGEMENT

Civilité : ☐ Mme ☐ M.

Nom :

Prénom :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Personne en charge de la charte en interne :

Votre activité :

- | | |
|--|---|
| ☐ Hôtel | ☐ Site de réception |
| ☐ Résidence de tourisme | ☐ Agence |
| ☐ Location saisonnière | ☐ Prestataire de loisirs et services |
| ☐ Camping | ☐ Transporteur |
| ☐ Restaurant | ☐ Autre |

› VOTRE ENGAGEMENT

- ☐ Je m'engage en faveur du tourisme durable sur ma destination.
- ☐ Je certifie que mon engagement est sincère et respecté.
- ☐ Je reconnais avoir été informé que la signature de la présente charte constitue une démarche volontaire d'engagement et ne vaut ni certification ni reconnaissance de la performance environnementale ou sociale globale de mon établissement.

En cas de non-respect manifeste des engagements de la charte, l'Office de Tourisme et des Congrès peut mettre fin à la participation du professionnel au dispositif.

Date & Signature

CHARTRE DU PARTENAIRE TOURISME DURABLE

Office de Tourisme et des Congrès
d'Antibes Juan-les-Pins

CONTACTEZ-NOUS

Virginie JACQUET

Responsable Qualité et Développement Durable

Tél. +33 (0)4 22 10 60 28

Mob. +33 (0)6 76 69 27 43

Mail. virginie.jacquet@antibesjuanlespins.com

Nathalie METAY

Responsable Adjointe - Service Réceptif Evénements Professionnels

Tél. +33 (0)4 22 10 60 41

Mob. +33 (0)6 60 96 42 31

Mail. nmetay@antipolis-events.com